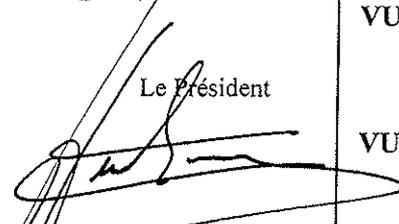




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU BRIARD

Date de convocation 8 décembre 2010	L'an deux mil dix, le 16 décembre, à vingt heures quarante quatre, Le Conseil de la Communauté de Communes du Plateau Briard légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil de Santeny en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GENDRONNEAU.
Date d'affichage 8 décembre 2010	<u>Etaient présents</u> : M. GENDRONNEAU, Président, MM JOSSE, PERRAULT, WAPPLER, Vice Présidents, Mmes BOILLOT, BRIOT, CARON, LE BEHEREC, JEANNOLLE, MOREAU, ROGER, SEQUERO, VANDEPUTTE, et MM BRINDEAU, DESPREZ, FABRE, GIARD, JACQ, JEANNES, LANÇON, LE LOARER, POUGET, TIENOT. <u>Pouvoirs</u> : M. TERNOIR donne pouvoir à Mme VANDEPUTTE M. JUBAULT donne pouvoir à Mme SEQUERO M. VERDIER donne pouvoir à M. PERRAULT M. URLACHER donne pouvoir à M. LE LOARER
Nombre de Conseillers	
En exercice 30 Présents 23 Votants 27	
Objet :	<u>Absents</u> : M. DARMON M. JUNILLON Mme JEGU M. Le Loarer est désigné secrétaire de séance. LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU l'arrêté inter-préfectoral n°2002/4867 du 3 décembre 2002 créant la Communauté de Communes du Plateau Briard, VU la définition de l'intérêt communautaire et les statuts de la Communauté de Communes du Plateau Briard, VU le plan de mobilisation pour les transports approuvé par le Conseil Régional d'Ile-de-France et les huit Conseils généraux d'Ile-de-France, VU la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, VU le rapport de la mission Carrez sur le financement du projet de transports du Grand Paris, présenté le 30 septembre 2009 au Premier ministre, VU la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, VU la publication du 3 septembre 2010 du dossier du maître d'ouvrage Société du Grand Paris relatif au projet de Réseau de Transport Public du Grand Paris, VU la publication du 3 septembre 2010 du dossier du maître d'ouvrage STIF relatif au projet Arc Express,
Contribution au cahier d'acteurs du réseau public du Grand Paris et du projet Arc Express Le Président certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Val de Marne au titre du contrôle de légalité le : 24.12.10 et qu'elle a été notifiée aux intéressés le : 03.01.11 Le Président 	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: auto;"> PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE 24 DEC. 2010 </div>



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU BRIARD

Date de convocation 8 décembre 2010	.../...
Date d'affichage 8 décembre 2010	CONSIDERANT l'absence de propositions concernant la CC du Plateau Briard en matière de transport dans les projets Arc Express et Réseau de Transport Public du Grand Paris,
Nombre de Conseillers	CONSIDERANT la délibération du 16 décembre 2010 relative à l'adhésion de la CC du Plateau Briard au syndicat Paris Métropole,
En exercice 30	CONSIDERANT le cahier d'acteur de Paris Métropole commun aux débats publics relatifs aux projets Arc Express et Réseau de Transport Public du Grand Paris,
Présents 23	CONSIDERANT la nécessité pour la CC du Plateau Briard de se prononcer également sur l'avis relatif au projet de Réseau de Transport Public du Grand Paris et au projet Arc Express, afin de proposer des voies d'actions,
Votants 27	CONSIDERANT le rapport présenté lors du Conseil Communautaire du 16 décembre 2010,
Objet :	APRES EN AVOIR DELIBERE,
Contribution au cahier d'acteurs du réseau public du Grand Paris et du projet Arc Express	A L'UNANIMITE,
	PREND ACTE de la démarche et approuve le dépôt par la CC du Plateau Briard d'une contribution au cahier d'acteurs, sur le projet de Réseau de Transport Public du Grand Paris et le projet Arc Express,
	AUTORISE M. le Président à transmettre la future contribution au cahier d'acteurs de la CC du Plateau Briard au président de la commission particulière du débat public Réseau de Transport Public du Grand Paris,
Le Président certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Val de Marne au titre du contrôle de légalité le :	AUTORISE M. le Président à transmettre la future contribution au cahier d'acteurs de la CC du Plateau Briard au président de la commission particulière du débat public Arc Express.
26.12.10	CERTIFIE CONFORME
et qu'elle a été notifiée aux intéressés le :	MAROLLES EN BRIE, le 20 décembre 2010
03.01.2011	Le Président, Jean-Claude GENDRONNEAU
Le Président	